

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 27 septembre 2022

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUILCANTON
DE TAVERNYAccusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-28-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

OBJET

Décision modificative
2022/2 du budget
2022 du CCAS

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre à 18h00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Arlette VALERE, Maryse SERVAIS et Mila CANAS

Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Date de convocation
20 septembre 2022Administrateurs absents excusés :

Monsieur Michel TYRE donne pouvoir à Madame Françoise NORDMANN

Madame LE BRAS donne pouvoir à Madame Sylvia CERIANI

Monsieur David POTREL

Madame Chantal HUET

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile - Directrice du C.C.A.S.

La présente décision modificative du budget du CCAS a pour objet l'absorption des dépenses liées à l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le détail des modifications proposées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	DM	Montant crédit ouvert après DM
011	6232	Fêtes et cérémonies	44160,82	-5400	38760,82€
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	315 358	5400	320758€

Votes pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'administration du CCAS après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative 2022/02 du budget 2022 du CCAS.

Le Président certifie
exécutoire
cette délibération
mise en ligne sur le
site de la ville le
17 Octobre 2022Le Maire,
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire
de séance

Lucile DREVET

Pour extrait conforme,
Beauchamp le 27 septembre 2022

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la réception en Sous-préfecture
le 6 Octobre 2022

A Beauchamp le 6 Octobre 2022

Le Maire,
Présidente du CCAS



Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220927-DEL-28-2022-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022